

Taxe d'apprentissage - Campagne 2015



Date(s)

le 17 décembre 2014

Soutenez les formations de l'UFR PHILLIA en versant votre taxe d'apprentissage pour l'une de nos [formations éligibles](#).

Vous pouvez verser votre taxe jusqu'au 28 février 2015.

Mis à jour le 17 décembre 2014

<https://ufr-phillia.parisnanterre.fr/accueil/a-la-une/taxe-d-apprentissage-campagne-2015-505207.kjsp?RH=ZYZYZY>